

PROGRAMME DE FORMATION

FN°5 RÉGLEMENTATION DE LA VIDÉOPROTECTION -
VIDÉOSURVEILLANCE

Description de la formation

FN°5 RÉGLEMENTATION DE LA VIDÉOPROTECTION - VIDÉOSURVEILLANCE

Cadre juridique, obligations et responsabilités liées à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance/vidéoprotection.

Installer ou exploiter un système de vidéoprotection implique de respecter un cadre juridique strict. Toute erreur ou oubli peut entraîner des mises en demeure, des sanctions CNIL ou des contentieux RH.

Cette formation opérationnelle vous donne les clés pour comprendre et appliquer la réglementation, tout en intégrant les aspects éthiques et organisationnels liés à la vidéosurveillance.

Cette formation s'adresse à :

Constructeurs, distributeurs, installateurs, intégrateurs ...

Exploitants publics et privés de technologies de sûreté

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre le cadre légal de la vidéoprotection (loi de 1978, Code de la sécurité intérieure, RGPD)
- ✓ Identifier les obligations selon le statut (opérateur, donneur d'ordre, responsable de traitement)
- ✓ Anticiper les risques : erreurs fréquentes, points de vigilance CNIL, obligations en cas de contentieux
- ✓ Appliquer les bonnes pratiques à l'installation, l'affichage, la gestion des données et des durées de conservation

Contenu de la formation

MODULE 1 : Réglementation externe

- ✓ Lois et règlements applicables (Code de la sécurité intérieure, loi Informatique & Libertés, RGPD)
- ✓ Obligations CNIL et sanctions en cas de non-conformité
- ✓ Rôle du responsable de traitement et autorités concernées

MODULE 2 : Réglementation interne et responsabilités

- ✓ Enjeux RH : droits des salariés, accords internes, affichage et traçabilité
- ✓ Responsabilités de l'opérateur et du superviseur : rôles, devoirs, erreurs à éviter
- ✓ Encadrement AN2V, recommandations de la CNIL et jurisprudences clés

MODULE 3 : Dimensionnement, évaluation et bonnes pratiques

- ✓ Éthique de la surveillance : limites à respecter, acceptabilité sociale
- ✓ Cas concrets de contentieux et erreurs sanctionnées
- ✓ Bonnes pratiques : documents types, mentions légales, registre de traitement

Organisation de la formation

Conditions de réalisation

Prérequis

✓ Aucun

Effectifs

✓ 1 à 8

Durée

✓ 7h — 1 jour

Modalités pédagogiques

Cette formation est dispensée en présentiel. Toutefois, certaines séquences peuvent être réalisées en distanciel synchrone selon les besoins et les contraintes identifiées.

Lorsque la formation est dispensée en présentiel :

✓ Salle de formation adaptée et équipée (vidéoprojecteur, matériel pédagogique)

Lorsque la formation est dispensée en distanciel synchrone :

✓ Plateforme de visioconférence

✓ Connexion internet, caméra et micro requis pour chaque participant

Apports méthodologiques et théoriques

✓ Études de cas, échanges interactifs avec les participants

✓ Supports : PDF de synthèse, fiches outils

Évaluation et qualité

Modalités d'évaluation

- ✓ L'évaluation diagnostique, prédictive (positionnement, prérequis...), sous forme de QCM
- ✓ L'évaluation sommative (en fin de processus de formation), sous forme de QCM
- ✓ L'évaluation de satisfaction pour mesurer l'appréciation générale de la formation, sous forme de QCM

Les résultats des évaluations sont analysés par l'AN2V afin d'améliorer en continu les contenus et modalités pédagogiques.

Modalités de validation

- ✓ Attestation de réussite ou de formation

Profil du formateur

Les formateurs disposent d'une expérience professionnelle avérée en exploitation opérationnelle de dispositifs de vidéoprotection et de vidéosurveillance.

Les + de cette formation

- ✓ Méthode exclusive SOTAJE : une grille pour structurer votre projet de façon opérationnelle.
- ✓ Expertise pluridisciplinaire : formateurs issus du terrain (sûreté, territoires, techno).

Informations pratiques

Calendrier & coût

Coût de la formation en INTRA sur devis :

✓ Nous contacter

Les formations sont dispensées exclusivement en intra-entreprise ou collectivité. Le délai d'accès est défini conjointement avec le client, en fonction de ses contraintes organisationnelles et des disponibilités des formateurs.

La formation peut être mise en œuvre après validation du besoin et contractualisation.

Accessibilité handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Toute demande spécifique fait l'objet d'une étude préalable individualisée, permettant d'évaluer la faisabilité des adaptations au regard des contraintes pédagogiques, techniques, organisationnelles et réglementaires.

Les aménagements sont mis en œuvre lorsque cela est possible, dans le respect des conditions de réalisation de l'action de formation.



FORMATIONS
POUR LES
PROFESSIONNELS

VOTRE CONTACT

Marie LAMPREIA

Directrice du centre de formations AN2V
Référente handicap, pédagogique et qualité

06 24 77 07 47

ml@an2v.org

BONNE FORMATION

L'ÉQUIPE AN2V — www.an2v.org